



COUPE ANDRE CAILLOT

Réservée aux Equipes Seniors Après-Midi D.3

SAISON 2019 - 2020

CALENDRIER DU 2^{ème} TOUR

Les équipes qualifiées au 1^{er} tour sont exemptes au 2^{ème} tour.

Rentrent au 2^{ème} tour, suivant tirage au sort, les équipes éliminées de la Coupe de Normandie.

Le tirage au sort du 2^{ème} Tour a eu lieu le jeudi 7 novembre 2019.

Tous les matches auront lieu le **Dimanche 17 novembre 2019**, à **14 Heures 30**, sur le terrain du Club premier nommé :

- | | | |
|---|---|----------------------------|
| 31) – E.S. ETOUTTEVILLE/YVECRIQUE | - | A.S. ALLOUVILLE BELLEFOSSE |
| 32) – F.C. CLERES NORD OUEST (2) | - | O. DARNETAL (2) |
| 33) – E.S. PLATEAU FOUARMONT REALCAMP (3) | - | R.C. ETALONDES (2) |
| 34) – J.S. SERQUEUX SAUMONT | - | AM.S. BUCHY (2) |
| 35) – F.C. GRUCHET (2) | - | C.A. HARFLEUR BEAULIEU |
| 36) – LE HAVRE S'PORT FOOT (2) | - | E.S. SAINT-ANTOINE (2) |

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation. Les équipes seront départagées directement par l'épreuve des coups de pied au but suivant la réglementation en vigueur.

Article 6 du Règlement de la Coupe Seniors André Caillot : « Les matches doivent avoir lieu sur des terrains répondant aux conditions de l'article 8 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime. En cas d'impraticabilité de terrain édictée par arrêté municipal, la rencontre est impérativement inversée si l'état du terrain adverse le permet (article 9 des Règlements des Compétitions du District de Football de Seine-Maritime). »

L'ensemble des équipes participera au tirage au sort pour le 3^{ème} tour.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>